

République Française
Département Loire-Atlantique
Marsac-sur-Don

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/08/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	15	18

Vote
Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2020, le 28 Août à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Marsac-sur-Don s'est réuni à la Salle les 3 Arches, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur De TROGOFF Hervé, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 21/08/2020. L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le 04/09/2020.

Présents : M. De TROGOFF Hervé, Maire, Mmes : BOURDEAU Odile, DELORME Julie, FIOT Nathalie, MONNIER Sarah, SALMON Karen, WEILAND Coralie, MM : COUROUSSÉ Gilles, LE CALOCH Christian, NAËL Benoît, POUPARD Dominique, ROPTIN Michel, ROUILLON Gérard, TISSOT Yves, VICET Régis

Absents représentés : Mme GELLE Bérangère (pouvoir à Mme BOURDEAU Odile), Mme PINSON-LERAY (pouvoir à M. de TROGOFF Hervé) et M. JACQMIN Philippe (pouvoir à M. LE CALOCH Christian)

Absente excusée : Mme TEMPLÉ Aurélie

A été nommée secrétaire : Mme WEILAND Coralie

2020_45 – Participation communale 2020 au Fonds de Solidarité pour le Logement

M. le Maire informe les conseillers d'un courrier reçu en Mairie du Conseil Départemental (Direction Solidarité Insertion) demandant une participation de la commune au Fonds de Solidarité Logement (FSL).

C'est un dispositif au service des plus précaires, qui subissent aujourd'hui les plus grandes difficultés à se maintenir et à accéder à un logement digne.

Afin de maintenir un accompagnement de qualité et un montant d'aides individuelles équivalent aux années précédentes, l'assemblée départementale a décidé de maintenir à périmètre constant sa dotation.

Cet objectif ne peut être atteint qu'avec un soutien financier. Pour 2020, la demande de participation est identique à celle de 2019, soit : 382,23 €.

Bilan des aides accordées en 2019 sur la commune :

- Aide ACCES Logement (aide au 1^{er} loyer, dépôt de garantie, frais d'installation) : 3 dossiers pour 2 800,80€
- Aide ENERGIE : 150 € pour 1 dossier (maintien d'énergie électricité)

Total : 4 dossiers pour 2 950,80 €

Il est proposé au conseil d'accepter de participer à l'appel de fonds FSL pour l'année 2020 à hauteur de 382,23 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide :

Envoyé en préfecture le 03/09/2020

Reçu en préfecture le 03/09/2020

Affiché le

ID : 044-214400913-20200828-2020_45-DE



- De donner un avis favorable à l'attribution de la participation communale au Fonds de Solidarité pour le Logement (FLS) d'un montant de 382,23€ pour l'année 2020.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 01/09/2020
Le Maire
Hervé De TROGOFF

